



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JANVIER 2021**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

**Membres présents** : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

**Membres absents excusés**: ---

**Membres absents non excusés** ---

**Pouvoirs**: ---

**Date de la convocation**: 7 janvier 2021

**Avant de passer à l'ordre du jour**:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme Marina BARTHEL-HAGER

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés ( L.2122-22-4° )	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres ( L.2122-22-6° )	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière ( L.2122-22-8° )	NEANT	
Droit de préemption urbain ( L.2122-22 -15° )	NEANT	
Droit de priorité ( L.2122-22-22° )	NEANT	

## **ACQUISITION DE TERRAIN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 189/10, section 5, propriété des héritiers de Monsieur FUCHS Xavier, est frappée d'un emplacement réservé destiné à préserver un accès à la zone IAU1. Les héritiers souhaitent vendre cette parcelle d'une superficie de 3,57 ares, au prix de 1.800 € soit 504,20 € l'are.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle 189/10 au prix de 1.800 €.

## **ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'année précédente, soit 30.750 €. Une autorisation du Conseil Municipal est nécessaire.

A l'église, des travaux imprévus, indétectables lors de l'inspection visuelle et lors du survol par le drone, sont nécessaires: remplacement et traitement de la charpente du clocheton.

Par ailleurs, l'école souhaite le remplacement des lecteurs CD.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 15.000 € pour l'église et 500 € pour l'école.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

Lors de la réalisation des travaux à l'église, et notamment à l'occasion de la dépose du coq, l'entreprise HILD a constaté qu'il fallait également remplacer la charpente du clocheton. Le montant de ces travaux s'élève à 10.557.40 € ( 8.302,40 € pour la charpente et 2.250 € pour le traitement ).

L'échafaudage a provoqué des dégâts à la toiture de l'église, provoquant des infiltrations et un dégât des eaux à l'orgue. La remise en état s'élève à près de 17.000 €, pris en charge par l'assurance de l'entreprise HILD.

Madame le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal que la plupart des terrains pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement ont pu être acquis par l'aménageur.

## **DIVERS**

### **➤ Transmétaux**

Un nouvel incendie s'est déclaré à Transmétaux. A cette occasion, il a pu être constaté que les travaux de mise en conformité n'ont pas été réalisés malgré les arrêtés préfectoraux et mises en demeure. Le poteau d'incendie sur le site était inopérant, les pompiers ont repéré le point d'eau dans la Sauer. L'éclairage sur le site était défaillant. Les responsables de Transmétaux n'ont même pas informé la DREAL de cet incendie !

➤ **Informations diverses**

⇒ *Ecole*

Les maires du RPI rencontreront l'inspecteur d'académie pour discuter de la carte scolaire et des effectifs à la prochaine rentrée.

*Fin de la réunion: 20H40*

**Le Maire**  
**Mireille CABIROL de SAINT GEORGES**

*Maire de St Georges*

